

DÉCLARATION SUR SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES

PLÁSTICOS FRANCES S.A., s'est engagé depuis l'approbation du règlement REACH (Règlement CE n° 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil) à son accomplissement.

De ce fait, cette entreprise est toujours en contact avec tous ses fournisseurs afin de s'assurer que ces derniers, et par la même occasion ses fournisseurs, accomplissent les obligations qui découlent du Règlement REACH.

Aujourd'hui, notre gamme de films de polypropylène (y compris les encres des travaux imprimés) ne contiennent aucune substance dont la quantité irait au-delà de 0,1% du poids, figurant sur la liste publiée par l'ECHA en ce qui concerne les substances hautement préoccupantes (SVHC) et que par conséquent, doivent être assujetties à autorisation (liste mise à jour le **12 janvier 2017**)

Les Fiches de Données de Sécurité de nos produits sont à votre disposition pour répondre aux exigences de l'article 32 du règlement CE 1907/2006 (REACH), en dépit de ne pas être nécessaire de leur délivrer tel qu'énoncé à l'article 31 du règlement REACH.

Décharge de responsabilité:

Les informations fournies dans le présent document a été établi sur la base des informations fournies par nos fournisseurs et selon les dernières connaissances disponibles et les exigences légales applicables.

Il sera de la responsabilité du client d'inspecter et de vérifier nos produits pour s'assurer de la convenance du produit dans le but précis recherché par le client. Le client sera également responsable de l'usage, du traitement et de la manipulation adéquate, sûre et légale du produit. Plásticos Francés, S.A. ne sera pas responsable de notifier tout changement dans la législation.

L'entreprise ne sera pas tenue responsable en ce qui concerne l'usage des produits de Plásticos Francés SA avec d'autres matériaux. L'information qui est contenue ici est mise en rapport uniquement avec nos produits dans le cas où ceux-ci ne seraient pas utilisés avec d'autres matériaux.